

Les Saint-Rémois **amis** pour leur village

Association loi 1901 n°W033002394 Siège social 6, Place de l'Eglise 03110 SAINT REMY EN ROLLAT
Dépôt légal en cours

Bulletin d'information n° 1



Patrick Nebout
Président de l'association

Chers amis,

Au nom des membres du bureau, je tiens à remercier les centaines de familles qui ont décidé de faire acte de civisme en adhérant à notre association. C'est grâce à la mobilisation de tous, que nous pourrons espérer atteindre notre objectif : **EVITER L'IMPLANTATION AUTORITAIRE, COMPLETEMENT ARBITRAIRE ET SURTOUT BIEN ENTENDU NON CONCERTEE D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-REMY.**

Nous précisons, si besoin était, que sur le plan humain, nous n'avons aucun a priori contre les gens du voyage, mais nos infrastructures communales ne nous permettent en aucun cas de les accueillir aussi dignement qu'à Cusset ou Bellerive-Sur-Allier, fautes d'avoir leurs moyens financiers et techniques.

qui a pris cette décision et comment?

S'appuyant assez maladroitement sur la Loi BESSON, les dirigeants de Vichy Val d'Allier (VVA) décident à l'insu de nos propres représentants dans cette assemblée,

d'implanter une aire d'accueil des gens du voyage à Saint-Rémy...

Mais que dit véritablement la loi :

L'adoption de la première loi BESSON le 31 mai 1990, créé pour la 1^{ère} fois, une obligation légale d'accueil des gens du voyage pour les villes de plus de 5000 habitants.

La seconde loi BESSON du 5 juillet 2000, vise, quant à elle, à passer à une obligation effective d'accueil.

La création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage sont du ressort des communes de plus de 5000 habitants : VICHY, CUSSET, GANNAT et BELLERIVE SUR ALLIER pour l'arrondissement de Vichy. **Ces villes doivent figurer obligatoirement au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.** Elles ont vocation à assumer cette responsabilité, compte tenu de leurs moyens financiers, matériels et humains, facilitant ainsi l'absorption de ce surplus factuel de population particulière et ses besoins spécifiques. Ces communes structurées DOIVENT assumer cette charge, dans le respect de l'esprit de ces lois, votées par le Parlement.

Pendant 10 longues années, les 3 villes du District de l'Agglomération Vichyssoise (Vichy, Cusset et Bellerive Sur Allier), ancêtre de l'actuelle Communauté VVA, sont restées dans l'ILLEGALITE la plus totale.

Chose intéressante, la seconde loi BESSON offre la **possibilité de transférer** ces compétences à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), tel que **VVA, pour appliquer les dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.** Mais comme le précise aussi la circulaire interministérielle n°2001-49, **cet EPCI bénéficiaire de ce transfert de compétences, doit réaliser les aires d'accueil sur le territoire**

des communes d'implantation prévues au schéma départemental. Or, Saint-Rémy n'y figure absolument pas.

Ces trois villes, ne se sont donc volontairement pas pliées aux obligations de la loi, ni même aux injonctions préfectorales. Les raisons n'en sont toutefois pas toujours similaires, dans les trois cas. En effet, la ville de Vichy, plus petite commune de l'agglomération en superficie (5.85 km², la plus densément peuplée 4530 habitants au km², contre 445 pour Bellerive et 31.93 seulement pour Cusset), la plus urbanisée et surtout la moins accessible pour les convois de véhicules et les caravanes tractées, aurait eu les plus grandes difficultés à implanter un équipement public de ce type sur son territoire, compte tenu de la très forte compacité du tissu urbain.



Mr BARDET, Président de VVA et Maire de Cusset, a cautionné le choix de Saint-Rémy, pour l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage

Deux terrains étaient visés : le 1^{er}, écarté provisoirement, est situé à Forêt Blanche, le long de la RD6, direction Saint-Didier. La négociation amiable ayant échouée, VVA a songé dans un premier temps à exproprier l'agriculteur, propriétaire du terrain ainsi que son fermier, avant de se rabattre maintenant sur l'autre terrain retenu, qui lui appartient et qui est situé entre les deux groupes de maisons de la rue des Carrés, sur le site du Davayat (voir plan page 3).

Il faut savoir que ce choix a été fait de façon autoritaire et totalement arbitraire, nous ne pouvons accepter une telle décision et ce, pour plusieurs raisons :

- 1) il y a tromperie quant au choix du terrain. En effet, les parcelles acquises ont été négociées avec une promesse formelle d'y installer une zone d'activités ;
- 2) VVA a refusé à plusieurs reprises leur implantation dans cette zone, sans motif valable;
- 3) Les terrains en question, ont été retenus par VVA sans la moindre concertation avec

nos propres élus locaux. Notre Maire s'est retrouvé devant le fait accompli ;

Pour mémoire il faut savoir que lors des première délibérations de VVA, 48 représentants des communes de l'agglomération sur 72 ont voté en faveur de cette implantation à Saint-Rémy, seulement 2 voix se sont élevées contre (celles des 2 représentants de St-Rémy) et 14 abstentions.

4) Cette implantation qui s'est faite à très grands frais (géomètres, bureaux d'études, etc...) à la charge exclusive des contribuables que nous sommes et de surcroît, comme vous le savez maintenant, sur un terrain qui ne leur appartient pas ;

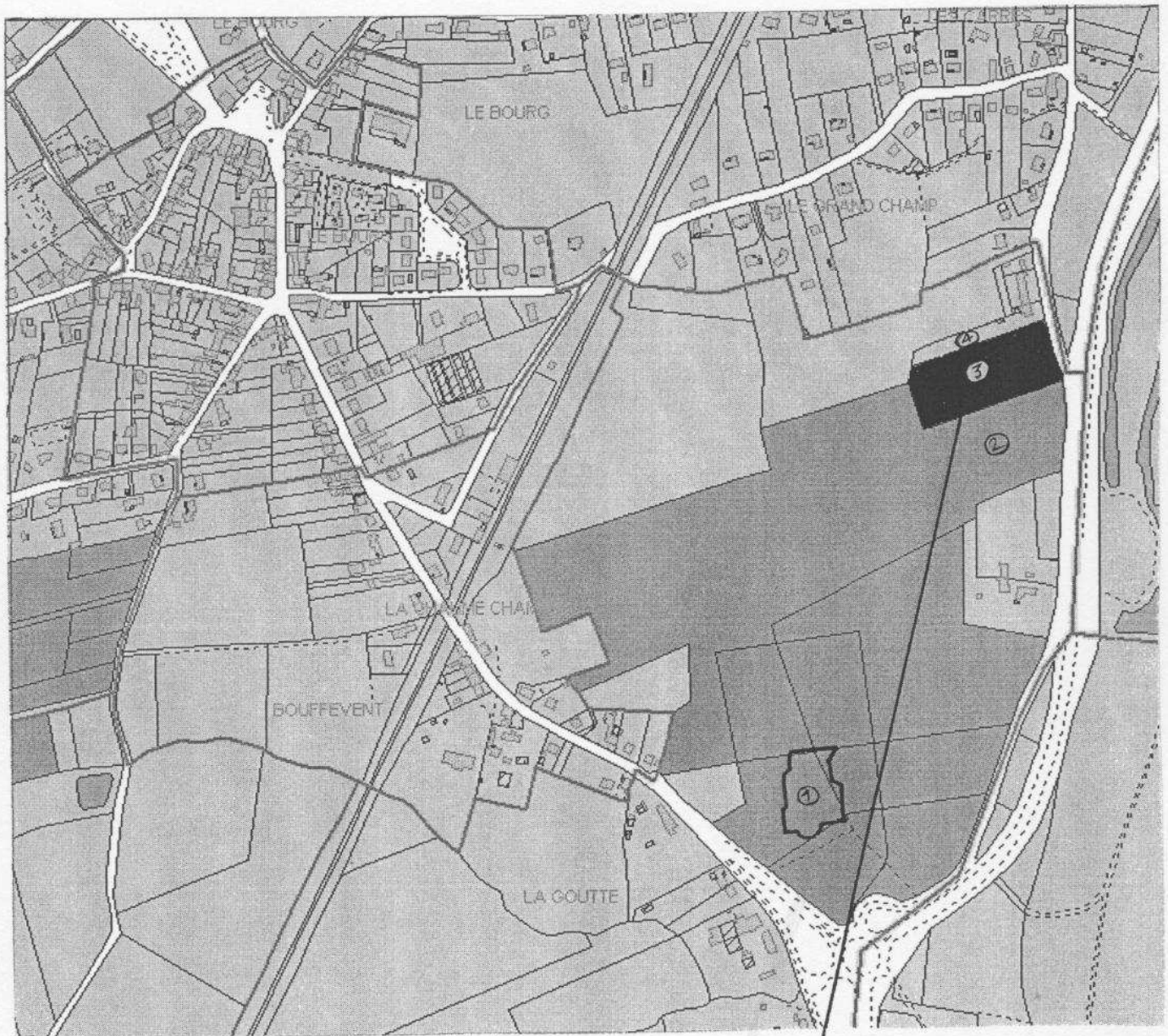
**VOILA OU PASSENT NOS
IMPOTS LOCAUX !**

DEPENSES	TTC
Acquisition foncière	5650 €
Etudes (géomètre, maîtrise d'œuvre, etc...)	43 893.20 €
Travaux	667 368 €
Divers (reprographie, frais de consultation, etc...)	5322.20 €
TOTAL	722 233.40 €
RECETTES	TTC
Subvention Etat	170 744 €
Subvention Département	24400 €
VVA	527 089.40 €
TOTAL	722 233.40 €
Pour 16 places de caravanes !!!	

45 139.59 € par place de caravane !

**Mr BARDET, l'accueil des gens du voyage au camping de Montbéton à Cusset (fermé pour cause de fréquentation insuffisante par les campeurs), aurait coûté :
0 € pour nous, les contribuables**

c'est arrivé près de chez VOUS !!!



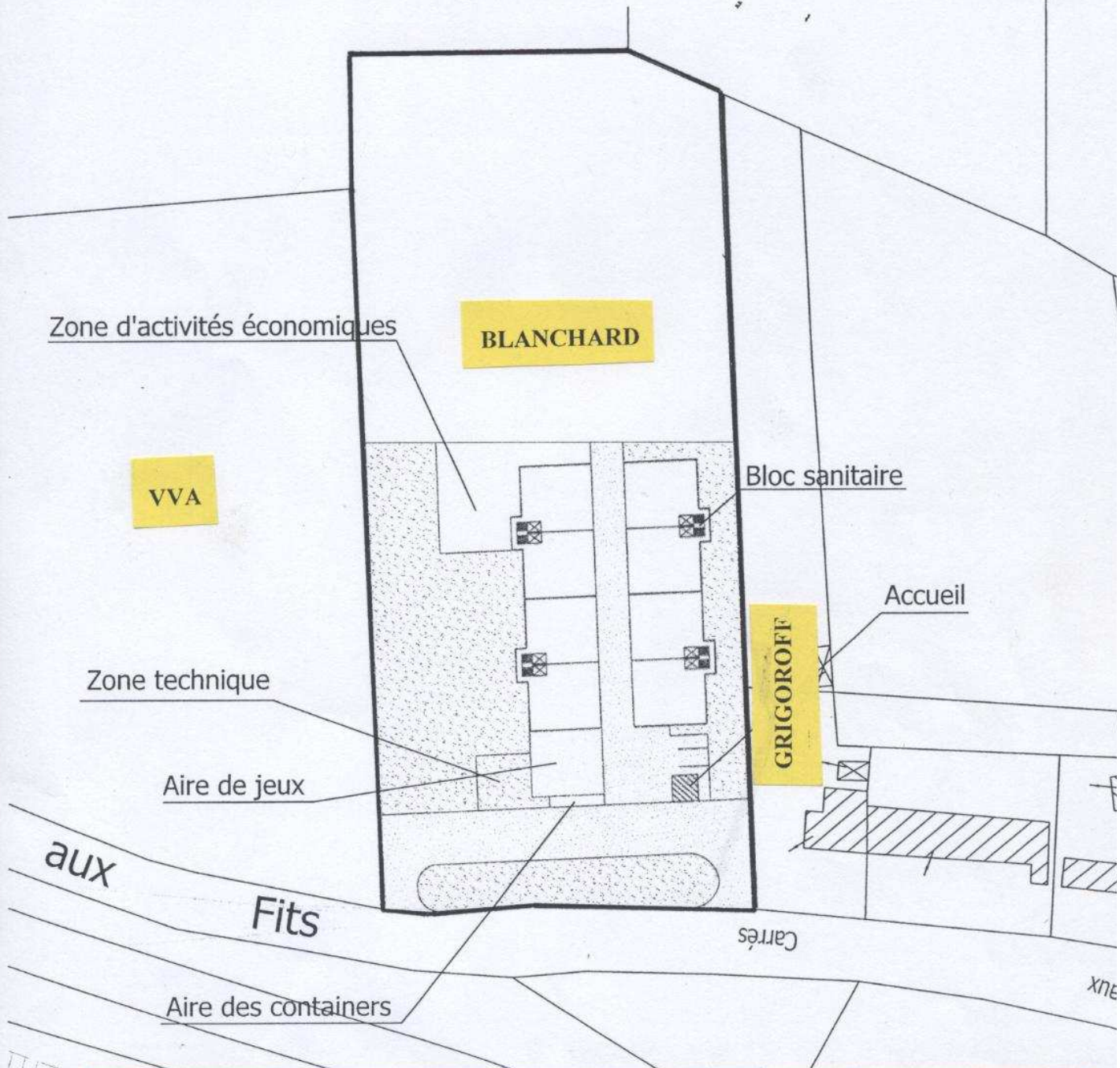
localisation de la future aire d'accueil

Légende du plan

- 1- la ferme du froid
- 2- parcelle VVA
- 3- parcelle BLANCHARD
- 4- parcelle GRIGOROFF

Dans la gêne, il n'y a pas de plaisir ...

ESQUISSE



Méfiez-vous, comme le coucou, VVA peut faire son nid chez vous, sans crier gare !!! Ce propriétaire a eu la surprise de voir sur les plans de VVA, qu'on implantait chez lui une aire d'accueil des gens du voyage, sans l'avoir exproprié, indemnisé ou encore moins contacté...

Echelle : 1/1000

L'union fait la force

Lors du vote des fameuses demandes de subventions dont vous venez d'apprécier le montant un peu plus haut, les saint-rémois se sont déplacés en masse, au siège de VVA, pour exprimer leur détermination à s'opposer à ce projet. C'est sans aucun doute grâce à cette mobilisation sans précédent, que le projet n'était voté qu'à 23 voix pour et 22 voix contre, avec 14 abstentions. C'est le signe manifeste que nous sommes dans notre bon droit et que nos arguments sont sans équivoque. C'est aussi le signe que notre mobilisation et notre unité ont réussi à interpeller les élus des autres petites communes. A une voix près, la tendance aurait pu être inversée. Nous devons donc persévérer et rester mobilisés, c'est notre dernière chance pour espérer gagner.

MOBILISEZ-VOUS

Vous pourrez adhérer à l'association en retirant un bulletin d'adhésion soit en mairie ou soit en le téléchargeant sur notre site Internet à l'adresse suivante : **www. les-saint-remo-is-unis.fr**

Contacts de l'association :

Email : infos@les-saint-remo-is-unis.fr

Courrier : les « saint-rémois unis pour leur village »
6, Place de l'Église 03110 SAINT REMY EN ROLLAT

Patrick NEBOUT, Président

Tél. : 04 70 41 96 99

Bernard LECONTE, Vice-président

Tél. : 04 70 41 96 00

Jean-Louis GENESTE, Trésorier

Tél. : 04 70 41 92 87

Franck VIDAL, Secrétaire

Tél. : 06 67 33 80 16

Où mettra-t-on leurs enfants à l'école?

Le fait d'admettre l'installation d'une aire d'accueil des gens du voyage, implique pour notre municipalité de prévoir la scolarisation de leurs enfants, obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans révolus, dans notre pays.

En l'état actuel des choses, c'est impossible. Nos classes sont surchargées, idem pour la cantine. Que se passera-t-il si nous avons à gérer une dizaine, une quinzaine, voire plus d'enfants ? Ce problème reste du seul ressort de la commune. Le Président BARDET ne s'en préoccupe guère et il ne faut pas compter sur sa générosité, car il ne versera aucune subvention à Saint-Rémy. Les élus des communes rurales de l'agglomération, sinistrées par les dégâts des fortes précipitations du printemps dernier en ont un amer souvenir. Leur appel au secours est resté lettre morte.

Nous invitons tous les parents d'élèves, si cela n'est pas déjà fait à venir grossir les rangs de notre association. Plus ...

...nous serons nombreux, plus la pression sera forte. Il faut que les décideurs au sein de VVA comprennent que nous ne sommes pas que des contribuables, prêts à accepter tout et n'importe quoi. Il est clair que des communes comme Cusset dont Mr BARDET est le premier magistrat ou Bellerive ville de Jean-Michel GUERRE, sont d'accord pour implanter des aires d'accueil sur d'autres territoires que les leurs et ainsi se décharger de toutes les contraintes de gestion, que de telles installations impliquent (sécurité, école, cantine, paiement des redevances, ect...).



entretiens



De notre propre chef, nous avons décidé de rencontrer plusieurs personnalités politiques et administratives susceptibles d'intervenir dans ce projet insensé, d'une part, pour leur faire apprécier notre détermination à aller jusqu'au bout de ce qui nous sera légalement possible de faire et d'autre part, pour connaître leur avis sur cette triste affaire et leur volonté de prendre part ou non à notre action.

René BARDET, Président de VVA, Maire de Cusset

Tout aussi borné qu'il a été courtois !!

C'est du... faites ce que je vous dis, mais ne faites pas ce que je fais. En clair, je ne veux pas des gens du voyage à Cusset, mais vous devez les accepter à Saint-Rémy, Ce sont des être humains, nous précise son chef de Cabinet José MATTEOS. Nous aussi d'ailleurs, Monsieur le chef de cabinet, pourrait-on lui rétorquer. Nous n'avons pas que des devoirs en ce bas monde, nous avons des droits et nous entendons les faire respecter.... Mr BARDET n'a répondu à aucune de nos questions précises en détournant l'entretien ou nous donnant des réponses sans intérêt, en tous cas ne répondant pas à nos préoccupations majeures. Sur le projet d'implanter une zone d'accueil des gens du voyage sur un terrain privé, n'appartenant pas à VVA ; un peu surpris mais sans plus, cela ne lui est pas apparu plus grave que cela ! C'est bien là, une attitude irresponsable qui nous confirme que ce projet d'implantation a été pris dans l'incohérence et la précipitation.

Mr BARDET, à cours de réponses logiques, n'a pu mieux faire que dénigrer notre Maire, Jean-Claude MARTINET. De toute évidence, le Président de VVA restera sur sa position, nous ne devons malheureusement rien attendre de positif de sa part...

Claude MALHURET, Vice-Président de VVA, Maire de Vichy

Bien que ne pouvant pas faire grand-chose pour nous, il n'est en effet que maire de Vichy, Mr MALHURET nous a assuré de son soutien. Il nous a réaffirmé qu'il ne soutiendrait en aucun cas ce projet et qu'il s'y opposerait chaque fois que l'occasion lui en serait donnée. Il nous a par ailleurs confirmé son impossibilité d'accueillir les gens du voyage sur Vichy, compte tenu d'un manque évident de place.

Jean-Pierre MAURICE, Sous-Préfet de Vichy

Se veut rester neutre sur ce projet. Il souhaite que la loi soit appliquée et il se rangera à l'arrêté définitif que prendra Mr le Préfet. Il nous a cependant confirmé qu'au départ de ce projet seules 3 villes étaient concernées, 3 sites d'accueil étaient nécessaires et non 4, comme c'est le cas avec le choix de VVA.

Mr Jean-Jacques ROZIER, Conseiller Général du Canton d'Escurolles et Vice-Président du Conseil Général de l'Allier

Il condamne les décisions prises unilatéralement par VVA. Il adhère sans restrictions à notre action. Il nous a promis qu'il interviendrait en notre faveur chaque fois qu'il en aurait la possibilité. Monsieur ROZIER nous a précisé que, malgré son désir de nous aider, son action au sein du Conseil Général resterait très limitée, puisque l'assemblée départementale n'est pas impliquée dans les décisions de VVA. Le Conseil Général est associé à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et aussi dans l'attribution quasi automatique de subventions.

Mr Gérard CHARASSE, Député de l'Allier

Très convivial, il nous a beaucoup écouté, a répondu à bon nombre de nos questions, sans cependant y apporter beaucoup de solutions. Mr CHARASSE reconnaît que les décisions de VVA sont pour le moins tendancieuses. Il pense comme Mr SENNETERRE, Maire de Brugheas, qu'une délibération votée à 23 voix pour et 22 contre, ne peut pas raisonnablement être appliquée. Par ailleurs, Mr CHARASSE a été très désagréablement surpris du refus opposé par VVA aux entrepreneurs souhaitant s'implanter sur la zone du Davayat, il nous a promis de s'entretenir de ce problème avec Jean-Claude SENETERRE, Vice-Président de VVA en charge du développement économique. Nous avons envoyé un courrier à Mr CHARASSE lui demandant de nous tenir informés des suites de cet entretien. Mr le Député nous conseille par ailleurs de rencontrer Mr le Préfet PIERRARD (demande de rendez-vous faite) et in fine de traduire VVA devant le Tribunal Administratif (actions entreprises par la Mairie de Saint-Rémy).

Mr RONDEPIERRE, représentant du Mouvement Ecologiste « Les Verts ».

Nous avons sollicité un entretien auprès de Mr RONDEPIERRE, demande restée sans réponse ????. Visiblement le fait d'installer une aire d'accueil des gens du voyage à proximité d'une zone NATURA 2000 ne l'émeut pas le moins du monde. Quid de l'avenir de la Cistude d'Europe, espèce de tortues protégées, présente dans la Boire des Carrés ?

silence radio chez les verts



Chose étonnante, seule la LPO (ligue de protection des oiseaux), chez les défenseurs de notre environnement, ose se prononcer sur son site internet, et qualifie le projet de camp de gens du voyage de menace pour la boire des Carrés.

<http://www.lpo-auvergne.org/conservation/ln/index.php?ind=4>

* *
*

Si besoin était, nous renouvellerions ces différents entretiens.

Mauvaise presse

Pour vote information, nous avons décidé de ne plus communiquer une quelconque information à la presse locale, LA MONTAGNE et ou la SEMAINE DE L'ALLIER, nos propos ayant été trop souvent déformés voire même éludés.

La déontologie du journaliste a été écornée, dicit la déclaration des droits et des devoirs des journalistes, car les devoirs primordiaux du journaliste dans la recherche, la rédaction et le commentaire des événements, sont de:

Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité ;

Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ;

Tout journaliste digne de ce nom se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus ; A bon entendre...

Absolument toutes les informations contenues dans notre journal ont été communiqués à ces organes de presse. Personne n'en a fait état.

Puisque ces journaux taisent la vérité et ne publient que ce qui flatte les gens en place, nous vous dirons absolument tout ce que nous savons sur ce dossier brûlant, nous ne sommes inféodés à personne.

justice

Faute de dialogue équitable avec le président de VVA, notre municipalité a entamé une procédure auprès du Tribunal Administratif.

L'avocat de la commune a introduit devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand un recours en excès de pouvoir contre la délibération de demande de subvention et aussi contre la décision du Président d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à un cabinet de géomètres experts de Gannat.

VVA a tout de même finit par répondre: **son courrier a été posté le 17 août, soit un jour avant l'extinction du délai légal...**Un peu tard normalement pour rédiger un mémoire et saisir le juge administratif, mais c'était sans compter sur la vigilance de notre Maire. *La riposte était prête et la manœuvre a fait pschiiiiitttt !!!*

C'est donc maintenant au juge administratif et à lui seul, qu'appartient la décision finale. L'association est très régulièrement tenue au courant de l'évolution de la situation par la municipalité. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dans le prochain numéro.

les grandes manoeuvres

Rien ne nous sera épargné, car à quelques jours près, l'avocat de la commune ne pouvait attaquer cette dernière décision. Souvenez-vous, le 12 juillet dernier, les saint-rémois se déplaçaient en nombre au siège de VVA, banderole en tête de cortège, pour s'opposer une seconde fois au rouleau compresseur inter communaliste. Coup de tonnerre ! Le Président ne faisait pas voter.

Que s'était-il passé ? Le staff présidentiel avait simplement anticipé le coup de colère des saint-rémois et décidé de faire attribuer **dès le mois de juin** ce marché sans avoir recours à l'assemblée délibérante, compte tenu de la délégation permanente qui lui a été accordée par sa majorité. **UN VERITABLE DENI DE DEMOCRATIE.**

Dès le lendemain, la mairie a demandé communication de ce texte en application de la loi de 1978 : Black-out de VVA.

En désespoir de cause et les jours passant, les services sous-préfectoraux contactés par la mairie ont quant à eux transmis la copie de cette décision très rapidement et il était bien temps, car nos élus ont découvert que cette décision, était opposable à partir du 18 juin et non à partir du mois de juillet: Il ne restait donc que quelques jours seulement avant l'extinction du délai de recours contentieux (2 mois à partir de la date de publication).